

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

3. Contrat de location relatif à la Licence IV de la mairie entre la SARL Monna et la commune de Boisseuil.

La SARL Monna va prochainement s'installer au centre commercial de Boisseuil. Cette société aura pour principales activités :

- boutique de bière, vin et spiritueux,
- bar à bière, vin et boissons non alcoolisées,
- snack pour le déjeuner,
- soirées dégustations avec thèmes particuliers.

Afin de pouvoir faire fonctionner cet établissement et assurer l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées du groupe 4, il est nécessaire pour cette société de disposer d'une Licence IV.

La commune de Boisseuil est titulaire d'une Licence IV acquise à titre onéreux le 22 juillet 2017 et pourrait ainsi la louer par l'intermédiaire d'un contrat de location à la SARL Monna pour une durée d'un an renouvelable 2 fois avec une contrepartie financière fixée à 250 € par mois.

Ce contrat de location fixera notamment les engagements et responsabilités de chaque co-contractant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le contrat de location de la Licence IV de la commune avec la SARL Monna ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

